



## Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2018

*Membres du Comité syndical présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Elisabeth CAILLOZ, Bernard DESCOMBES, Christian FROMONT, Pascal FURNION, Françoise GAUQUELIN, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre MARQUIER, Jean MARTINAGE, Maio SCARNA, Bernard SERVANIN et Pierre-Jean ZANNETTACCI*

17 votants

Validation du compte-rendu du comité syndical du 20 décembre 2017.

### 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

---

Françoise GAUQUELIN est élue secrétaire de séance.

### 2. Exercice budgétaire 2018 / Débat d'orientations budgétaires

---

Daniel MALOSSE explique que le budget du SOL se caractérise par une section de fonctionnement beaucoup plus importante que celle d'investissement. Ceci s'explique par les compétences du Syndicat qui n'a pas vocation à réaliser des travaux ou des équipements.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement inscrites aux chapitres 011 et 012. Ainsi, les dépenses de personnel représentent un peu plus de 50 % des dépenses de gestion. Le chapitre 012 a diminué en 2016 avec le non-renouvellement du poste de chargé de mission « commerce, artisanat ».

En ce qui concerne les recettes, elles proviennent des cotisations des Communautés de Communes, de leur remboursement pour les missions ADS, des subventions (Union Européenne, Etat, Région, Département, ADEME).

La part des cotisations des Communautés de Communes (hors remboursement des missions ADS) pour le financement des dépenses de fonctionnement du SOL a baissé entre 2013 et 2015 pour connaître en 2016 une augmentation et ensuite une baisse en 2017 :

Au 31 décembre 2017, l'état des effectifs du SOL était de 11 postes. Les agents de l'Etat recruté par voie de détachement pour assurer les missions ADS ont été intégrés à la fonction publique territoriale au 1er avril 2017, suite à leurs 2 années de détachement : ces 4 instructrices ont donc été radiées des effectifs de la fonction publique d'Etat.

Pour le SOL, les dépenses d'investissement concernent les études liées à l'urbanisme.

Les recettes d'investissement relèvent des amortissements, d'une subvention accordée par l'Etat (DGD) pour la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais (comme pour 2016 mais subvention en baisse) et du FCTVA.

Daniel MALOSSE poursuit en disant que l'année 2017 a vu la suppression totale des subventions liées aux CDDRA, notamment pour les postes des chargés de mission thématiques. Une partie de cette suppression a pu être palliée par les subventions LEADER.

Quant à l'investissement, la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais va se poursuivre ces prochaines années. Le diagnostic a été validé et le PADD est en cours de finalisation avec pour objectif un débat sur le PADD au plus tard à l'automne 2018 pour un arrêt du projet de SCoT de l'Ouest Lyonnais en février 2019 et une approbation fin 2019.

Les actions que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pourrait mettre en œuvre sur l'année 2018 sont les suivantes :

- **en matière d'aménagement du territoire (Daniel MALOSSE) :**
  - poursuite de la révision du SCoT, ainsi que l'accompagnement sur le volet transport ;
  - poursuite de son rôle de conseil auprès des communes dans leur procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme ;
  - missions d'instruction ADS ;
- **en matière économique (Charles-Henri BERNARD):**
  - réalisation du bilan des actions du FISAC Ouest Lyonnais ;
  - soutien à l'animation de la plateforme d'initiatives locales qui passe par une convention triennale avec RDI et le SIMOLY, afin d'apporter un soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise du territoire (prêts à taux 0 et garanties) ;
  - suite des rencontres économiques de novembre 2017, qui ont connu un grand succès et qui sont prises en exemple sur d'autres territoires ;

Charles-Henri BERNARD précise qu'il reste des incertitudes quant à l'avenir de Cap à l'Ouest : le Syndicat attend le retour des Communautés de communes pour savoir quelles actions garder au niveau de l'ouest Lyonnais.

- **en matière agricole (Gérard GRANGE)**
  - poursuite du partenariat avec la CRPF pour la gestion forestière : gestion du foncier forestier, lutte contre le morcellement ;
  - accompagnement de la structuration de la filière bois énergie avec FIBOIS : accompagnement à la mise en œuvre du schéma de desserte, émergence d'outils structurants ;
  - partenariat avec l'ADDEAR et la Chambre d'agriculture pour l'installation/transmission ;
  - développement des circuits de proximité/stratégie alimentaire (soutien à la Marque collective) ;
  - nouvelle contractualisation du programme PENAP avec le Département du Rhône ;
- **en matière de climat et d'énergie (Daniel MALOSSE)**
  - financement de l'Espace Info Energie (partenariat avec HESPUL) ;
  - poursuite du service d'accompagnement des particuliers et copropriétés pour la rénovation de l'habitat avec fonds local énergie ;

Pour ces deux actions, Daniel MALOSSE précise qu'une réflexion globale a été lancée au niveau des territoires TEPOS du Rhône avec HESPUL pour trouver un modèle économique plus viable à l'Espace Info Energie et pour mutualiser les plateformes de rénovation.

- poursuite du soutien à des projets collectifs photovoltaïques ;

- poursuite de l'action sur le potentiel de méthanisation ;

Daniel MALOSSE explique que la nouveauté dans les actions Climat Energie du Syndicat est l'élaboration d'un PCAET à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, et ce pour des raisons de cohérence ainsi que pour des raisons économiques (mutualisation des moyens). Les contributions des Communautés de Communes vont augmenter couvrir partiellement cette nouvelle dépense, non prévue dans les perspectives budgétaires.

- **soutien à l'animation du Conseil Local de Développement au niveau de l'Ouest Lyonnais ;**
- **poursuite du pilotage du programme LEADER.**

Daniel MALOSSE détaille les moyens humains nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions et l'ensemble des missions du Syndicat :

- une secrétaire-comptable à temps complet (0.4 ETP secrétariat général-comptabilité + 0.4 ETP secrétariat ADS + 0.2 ETP mise à disposition de la CCVL pour des missions d'accueil) ;
- une chargée de mission « Urbanisme - service juridique » à temps complet ;
- une chargée de mission « Agriculture - Environnement » à temps complet ;
- une chargée de mission « Climat énergie » à temps complet (0.9 ETP Climat Energie SOL + 0.1 ETP Climat Energie CCVL) ;
- quatre instructrices ADS : deux à temps complet et deux à temps non complet (0.8 ETP) ;
- un responsable « Développement » ;
- une gestionnaire des procédures de développement à temps complet ;
- une directrice à temps complet, chargée de la gestion administrative du syndicat et responsable « Planification ».

Daniel MALOSSE conclut que, pour mettre en œuvre ces actions, le Syndicat s'appuie sur diverses procédures de contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (TEPOS), le Département du Rhône : (PENAP), l'Europe (LEADER) et l'Etat et/ou l'ADEME (TEPCV)

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- CONSTASTE la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2018 ;
- APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

### **3. Climat énergie / Fonds local d'aide à la rénovation énergétique des logements individuels**

---

Daniel MALOSSE propose des modifications du règlement d'attribution des aides afin de soutenir la rénovation globale.

Afin d'inciter davantage à enclencher une rénovation BBC globale, il est proposé d'augmenter le plafond de l'aide de 6 500 € actuellement à 8 500 € et d'augmenter également le taux de 20% à 40% (auxquels s'ajoutent toujours les 500 € maximum d'aide pour le test d'étanchéité à l'air et les 500 € d'aide maximum pour le test thermique).

Quant à l'éligibilité des bâtiments au dispositif d'aides, on constate que les changements de destination ne peuvent pas être aidés aujourd'hui. Il est proposé de les rendre éligibles seulement s'ils ne sont pas soumis à la réglementation thermique de 2012.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention APPROUVE le nouveau règlement du Fonds local d'aide à la rénovation énergétique des logements individuels.

#### **4. SCoT de l'Ouest Lyonnais / Modification du périmètre suite au départ de la commune de Sainte-Catherine**

---

Daniel MALOSSE rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de Sainte-Catherine a intégré la Communauté de communes des Monts du Lyonnais couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale des Monts du Lyonnais.

Cette adhésion a pour conséquence le retrait de la commune de Sainte-Catherine de la Communauté de communes du Pays Mornantais ce qui emporte la réduction du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Lyonnais dont dépend cet EPCI.

Ce retrait n'a pas d'incidence sur le fonctionnement du Syndicat.

Un arrêté préfectoral devra être pris pour constater la réduction du périmètre du SCoT de l'Ouest Lyonnais

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ACTE du nouveau périmètre du SCoT de l'Ouest Lyonnais suite au départ de la commune de Sainte-Catherine.

#### **5. ADS / Remboursement d'une prestation par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais suite au départ de la commune de Sainte-Catherine**

---

Daniel MALOSSE explique que la commune de Sainte-Catherine bénéficiait du service instructeur du SOL jusqu'au 31 décembre 2017.

Du fait qu'elle est membre de la CCMDL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'instruction des demandes ADS est reprise par le service instructeur de cet EPCI. Ce dernier a sollicité le SOL pour récupérer la base de données des données ADS de la commune depuis 10 ans.

Le SOL étant titulaire de la licence sur le logiciel d'instruction R'ADS, le Syndicat est donc seul habilité à demander au prestataire SIRAP de réaliser l'extraction des données de Sainte-Catherine. Le SOL s'engage donc à passer commande auprès du fournisseur de logiciel et à payer la facture afférente d'un montant de 560 € HT, soit 672 € TTC.

La CCMDL remboursera, dans le cadre d'une convention, au SOL le montant de cette extraction dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture correspondante par le SOL.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la convention relative au remboursement d'une prestation à conclure avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais suite au départ de la commune de Sainte-Catherine
- AUTORISE le président à la signer

#### **6. Ressources humaines / Actualisation du tableau des effectifs du Syndicat**

---

Daniel MALOSSE dit qu'afin de tenir compte de l'évolution des effectifs de la collectivité et des conséquences relatives à l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (P.P.C.R.) impactant notamment les cadres d'emploi et grades des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Les effectifs du syndicat sont désormais présentés par « cadre d'emploi » ce qui permettra une souplesse accrue dans la gestion des carrières des agents selon les décisions de l'autorité territoriale.

Ainsi, lorsque cela est nécessaire, plusieurs cadres d'emploi sont proposés pour le même poste, ce qui permet d'élargir les potentiels candidats en cas de mutation.

Il est précisé que certains postes aujourd'hui vacants sont soumis pour avis au prochain Comité Technique du Centre de Gestion en vue d'une suppression de poste en début d'année 2018.

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention APPROUVE l'actualisation du tableau des effectifs du Syndicat.